

Exclusivité : la classe expulsion, moins de confort, plus de sensations !

« Attachez vos ceintures, verrouillons vos menottes et décollez pour une destination sans retour. »

**Vous êtes étranger ? Vous vous trouvez sur le territoire français ?
Vous serez peut-être un des 25 000 chanceux à profiter de la classe
expulsion avec Circul'Air !**

Au programme de votre voyage organisé, un forfait progressif :

- 2 jours inoubliables d'incarcération dans notre zone d'attente. Pas d'avocat, oubliez l'Etat de droit, vous êtes « ailleurs »
- 5 jours supplémentaires de rêve dans un de nos centres de rétention avec notre forfait sans lourdeurs administrative : pas de contrôle d'un juge, aucun recours possible
- Enfin, jusqu'à 40 jours supplémentaires de rétention avant de bénéficier, peut-être, d'un de nos vols GRATUITS

**Une offre ouverte à
tous !**

Jeunes, vieux, malades,
tout le monde a droit au
voyage avec Circul'Air !
Bénéficiez tout
particulièrement de nos
offres familiales
avantageuses.

Grâce à notre politique « les traités internationaux, je m'en branle », pas de limites de destination. Guerre, dictature, famine, misère, avec la classe expulsion, vous êtes sûrs de retrouver ce que vous avez laissé en partant !

Voyagez en toute sécurité !

Dès la zone d'attente, vous bénéficierez d'une impressionnante escorte policière qui veillera à ce que vous atteigniez bien votre destination.

Informations / Réservations

Directement auprès de nos partenaires : postes de police et de gendarmerie, préfectures, ...
Sur Internet ou sur dénonciation : par votre banquier, les urgences de votre hôpital, votre voisin, ...

Ceci n'est qu'un des aspects de ce qui vous attend en tant qu'étranger sur le territoire français. Mais toujours un seul mot d'ordre : vous n'avez plus aucun droit.

Oui, en France. La France du nouveau projet de loi d'Eric Besson, Ministre de l'immigration et de l'identité nationale. La France de la honte.

Le projet de loi Besson sur l'immigration c'est :

- **L'introduction d'une interdiction de retour sur le territoire français pour les expulsés**
- **La limitation du droit à l'asile**
- **L'élargissement des zones d'attentes, des espaces de non-droit et de privation de liberté**
- **La réduction du contrôle du juge sur le respect des droits des migrants.**

Le texte sera débattu à l'assemblée Nationale à partir du 28 septembre 2010

D'ici là, vous pouvez :

- vous informez et en débattre en consultant notre site Internet : www.circul-air.fr
- rejoindre les associations qui près de chez vous luttent contre ce projet de loi,
- écrire à votre député, et même au Président de la République.

**Affirmons ensemble que nous voulons
une France, ouverte, solidaire, fraternelle.
Engageons un vrai débat sur la liberté de circulation et
d'installation.**
